



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2023

PROCLAMATION - JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Le conseil proclame le 8 mars 2023 « Journée internationale des droits des femmes » et salue le travail, les accomplissements, les réalisations et la force de toutes les femmes passées et présentes, qui ont permis et qui permettent aux femmes de continuer à briser des plafonds de verre.

ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 FÉVRIER 2023

Le conseil adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 février 2023.

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE AU MAINTIEN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

Le conseil accepte de maintenir l'adhésion à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

NOMINATIONS ET EMBAUCHES

Le conseil embauche Geneviève Biron au poste de chef de section finances et trésorière adjointe au Service des finances à compter du 11 avril 2023.

Le conseil embauche Benoit Leclerc au poste de chef de division de la planification des secours au Service de sécurité incendie à compter du 11 avril 2023.

Le conseil embauche Julie Pomerleau au poste de conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines à compter du 20 mars 2023.

Le conseil embauche Marie Ève Bouchard au poste de régisseuse aux activités culturelles et communautaires au Service des loisirs à compter du 15 mars 2023.

Le conseil embauche Annie Favreau-Leclerc au poste d'inspectrice en environnement au Service de l'urbanisme à compter du 20 mars 2023.

**MANDAT - ME ARMAND POUPART JR (POUPART & POUPART) - POURSUITE
JUDICIAIRE - NO 505-17-013636-222 - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 23-009**

Le conseil accepte de ratifier le mandat octroyé à Me Armand Poupart jr du cabinet d'avocats Poupart & Poupart, dans le dossier portant le no 505-17-013636-222 à la Cour supérieure du Québec.

**APPROBATION - LISTE DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À
PAYER**

Le conseil adopte de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 10 février 2023 au 9 mars 2023.

MODIFICATION - TERME D'EMPRUNT - RÈGLEMENT 1260

Le conseil adopte de fixer une période plus courte pour le financement du règlement 1260, lors de l'émission du 2 mai 2023 : 23 334 \$ sur 2 ans au lieu de 20 ans.

RACHAT D'OBLIGATIONS - REFINANCEMENT - RÈGLEMENT 1087

Le conseil approprie un montant de 15 079 \$ à même le solde disponible de règlements d'emprunt fermés afin de réduire le refinancement de la dette prévu lors de l'émission du 2 mai 2023 pour le règlement 1087.

**ADJUDICATION - TRAVAUX DE PLANAGE-ASPALTAGE SUR LE BOULEVARD
SAINT-JOSEPH, ENTRE LES RUES SAINT-LOUIS ET DU PÈRE-MARQUETTE -
PROJET SI-23-226, LOT 1**

Le conseil adjuge le contrat concernant des travaux de planage-asphaltage sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Saint-Louis et du Père-Marquette à l'entreprise Pavages Métropolitain inc. pour un montant de 1 153 015,97 \$ incluant la réserve pour imprévus.

**ADJUDICATION - TRAVAUX DE GAINAGE D'AQUEDUC SUR LES RUES
JACQUES-DE SAINTE-HÉLÈNE ET DES FRÊNES ET SUR L'AVENUE DU MONT-
SAINT-BRUNO - PROJET SI-23-233, LOT 1**

Le conseil adjuge le contrat concernant des travaux de gainage d'aqueduc sur les rues Jacques-De Sainte-Hélène et des Frênes et sur l'avenue du Mont-Saint-Bruno à l'entreprise Sanexen services environnementaux inc. pour un montant de 718 149,37 \$ incluant la réserve pour imprévus.

**ADJUDICATION - TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES POUR LES ANNÉES
2023 ET 2024 - PROJET SA-23-01**

Le conseil adjuge le contrat concernant des travaux de marquage de chaussées pour les années 2023 et 2024 à l'entreprise Lignes Rive-Sud inc. pour un montant total de 538 914,16 \$, toutes taxes comprises.

ATTRIBUTION - SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE ET D'INGÉNIERIE POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC DE PLANCHE À ROULETTES AU PARC N.-P.-LAPIERRE - PROJET R-1299-2, LOT 1

Le conseil attribue le contrat concernant des services professionnels d'architecture du paysage et d'ingénierie pour des travaux de construction d'un parc de planche à roulettes (skatepark) éclairé au parc N.-P.-Lapierre à l'entreprise Groupe Marchand Architecture & Design inc. pour un montant de 98 648,55 \$ incluant la réserve pour imprévus.

ATTRIBUTION - DISPOSITION DES REBUTS D'EXCAVATION POUR L'ANNÉE 2023 - PROJET SA-23-09

Le conseil attribue le contrat relatif à la disposition des rebuts d'excavation pour l'année 2023, sans considération des frais de transport, à l'entreprise Bricon pour un montant de 53 377,14 \$, toutes taxes comprises.

ATTRIBUTION - TRAVAUX D'ENTRETIEN HORTICOLE POUR L'ANNÉE 2023 - PROJET SA-23-06

Le conseil attribue le contrat concernant les travaux d'entretien horticole pour l'année 2023 à la compagnie Paysagiste Rive-Sud ltée pour un montant de 95 774,18 \$ toutes taxes incluses.

ATTRIBUTION - ACHAT ET LIVRAISON DE POTEAUX ET MANCHONS DE SIGNALISATION POUR L'ANNÉE 2023 - PROJET SA-23-11

Le conseil attribue le contrat concernant l'achat et la livraison de poteaux et manchons de signalisation pour l'année 2023 à l'entreprise Martech Signalisation inc. pour un montant de 34 141,03 \$ toutes taxes comprises.

ATTRIBUTION - FOURNITURE, INSTALLATION ET ACCOMPAGNEMENT POUR L'IMPLANTATION D'UN LOGICIEL DE GESTION DE LA FLOTTE VÉHICULAIRE - PROJET SA-23-10 - FONDS DE ROULEMENT

Le conseil attribue le contrat concernant la fourniture, l'installation et l'accompagnement pour l'implantation d'un logiciel de gestion de la flotte véhiculaire à l'entreprise DATA DIS INC. pour un montant total de 92 537,63 \$, toutes taxes comprises.

AUTORISATIONS – DISPOSITION D'ACTIFS – VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

Le conseil autorise le directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer tout document requis pour donner effet à la disposition des véhicules et équipements énumérés.

RATIFICATION DE CONTRAT - ACHAT REGROUPE – SULFATE D'ALUMINIUM - QUOTE-PART DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE - ANNÉE 2023

Le conseil octroie le contrat d'achat de sulfate d'aluminium pour l'année 2023 à l'entreprise Kemira Water Solutions Canada inc. au montant de 132 578,82 \$, toutes taxes comprises, représentant une quantité d'environ 357 000 kilogrammes liquides.

DEMANDE DE PERMIS DE VOIRIE - CONVERSION DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Le conseil s'engage à assumer la responsabilité ainsi que les coûts de construction des travaux projetés, à assumer les coûts et l'entière responsabilité relative à l'inspection, à l'entretien ainsi qu'au paiement des factures d'électricité de ses équipements d'éclairage installés sur les routes appartenant au MTQ.

AIDE FINANCIÈRE - SOUTIEN À L'EXCELLENCE - ÉVÉNEMENT SPORTIF

Le conseil accepte de verser une aide financière de 300 \$ à Christo Toshkov pour sa participation aux Championnats canadiens juniors longue piste (patinage de vitesse).

PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS LÉZARDÉES – VOLET VI – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – PROGRAMMATION 2023-2024

Le conseil accepte que la Ville de Sainte-Julie signifie sa volonté de participer à nouveau au PRQ, volet VI « Aide aux propriétaires de maisons lézardées », pour la programmation 2023-2024, selon les règles prévues par la SHQ.

PLANS-CONCEPT ET DÉROGATIONS MINEURES

Le conseil approuve des plans-concept d'affichage, de rénovation et de construction :

- 2121, rue Nobel (Bousquet Technologies)

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1101-115 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE, LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES AUTORISÉS DANS CE SECTEUR AINSI QUE CERTAINES DES DISPOSITIONS DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CERTAINES ZONES » - ZONES P-201, C-205, H-212, H-215, C-302, C-305.

Le conseil accepte que le Règlement 1101-115 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les usages autorisés dans le secteur du Vieux-Village, les dispositions spécifiques relatives aux usages autorisés dans ce secteur ainsi que certaines des dispositions du chapitre 10 « Dispositions particulières à certaines zones » - Zones P-201, C-205, H-212, H-215, C-302, C-305 soit présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 1302 CONCERNANT LES PASSAGES POUR PIÉTONS ET LEUR SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

Le conseil accepte que le Règlement 1302 concernant les passages pour piétons et leur signalisation sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie soit présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-113 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE REVOIR LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE A-719 ET DE CRÉER, À MÊME CELLE-CI, UNE NOUVELLE ZONE A-720 AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE DERNIÈRE

Le conseil adopte le second projet de règlement 1101-113 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de revoir les dispositions relatives à la Zone A-719 et de créer, à même celle-ci, une nouvelle Zone A-720 ainsi que les normes afférentes à cette dernière.

ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-114 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE RÉDUIRE LA MARGE FIXE SUR RUE MINIMALE PRESCRITE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-152 SUR LA RUE LÉONARD-DE VINCI

Le conseil adopte le second projet de règlement 1101-114 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de réduire la marge fixe sur rue minimale prescrite à la grille des usages et des normes de la zone I-152 sur la rue Léonard-De Vinci.

ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1107-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT CERTAINS USAGES DES ZONES A-719 ET A-720

Le conseil adopte le second projet de règlement 1107-9 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant certains usages des zones A-719 et A-720.

ADOPTION - RÈGLEMENT 1239-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1239 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES AFIN DE DÉLÉGUER À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE LE POUVOIR D'EMBAUCHER TOUT FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ QUI EST UN SALARIÉ AU SENS DU CODE DU TRAVAIL

Le conseil adopte le Règlement 1239-1 modifiant le Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires afin de déléguer à la directrice générale le pouvoir d'embaucher tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail.